



## INTERLAKEN Le Mystery Park sera vendu aux enchères

Le juge chargé de la faillite a suivi la recommandation de la société Transliq et a accepté hier le concordat lié à la débâcle financière du parc à thèmes de l'Oberland, qui a fermé ses portes en novembre dernier. Le Mystery Park sera donc mis en vente et cédé au plus offrant. Sur les 282 créanciers, 144 avaient approuvé le concordat. Actuellement, six ou sept groupes ou personnes ont manifesté un intérêt pour ce parc. /ats

## BAS-VALLON

# La future commune se dessine

Fin de peloter les nuages dans le Bas-Vallon. Le projet de fusion des six communes entre dans le concret. L'administration serait regroupée à Péry et Orvin, alors qu'un bus visiterait les autres villages.

MICHAEL BASSIN

L'air de Tramelan serait-il propice à la réflexion? Réunie durant un jour et demi dans la cité de Virgile Rossel, une quinzaine de membres des exécutifs communaux de La Heutte, Péry, Orvin, Plagne, Romont et Vauffelin a élaboré les grandes lignes de l'éventuelle future fusion. Car le constat des élus est sans appel. Bien que disposant d'un certain nombre d'atouts, les six communes souffrent aussi de déficits majeurs qui les empêchent d'exploiter pleinement leur potentiel de développement. En exemples, elles citent l'absence de vision de développement, la petite taille de leurs administrations et la non-attractivité de leurs coefficients d'impôt.

La constitution d'une seule commune du Bas-Vallon permettrait de combler ces lacunes. Les conseillers municipaux re-



FRANK REICHERT Le président du groupe de collaborations intercommunales est conscient qu'un important travail d'information de la population doit encore être accompli.

(ANITA VOZZA)

connaissent que la mission de cette nouvelle entité ne serait toutefois pas révolutionnaire: «Il s'agirait d'offrir aux citoyens un cadre de vie dans lequel ils peuvent s'épanouir dans les meilleures conditions possibles, ceci à un coût acceptable. L'idée directrice consiste à faire de la future commune un lieu d'habitat, de loisirs et accessoirement de travail, attractif et dynamique». Les élus sont conscients que le fonctionnement et l'organisation de cette commune devraient être revus de fond en comble.

Et là, les autorités concernées ont produit un projet tangible. La supra commune du Bas-Vallon serait gérée par un exécutif de sept membres, soit un représentant par municipalité actuelle plus un président. «Il nous semblait primordial que la sensibilité de chaque village soit conservée», précise Frank Reichert, président du groupe de collabo-

rations intercommunales. Quant au législatif, il ne serait plus constitué des assemblées communales mais d'un Conseil général formé de 31 élus. Les administrations seraient quant à elles centralisées sur deux sites. «Nous avons choisi Péry et Orvin du fait que ce sont les deux plus grandes communes», explique Frank Reichert. L'idée est bien entendu d'utiliser les infrastructures existantes afin d'éviter des investissements supplémentaires. Mais pour garantir la proximité des prestations, une offre ambulante est prévue. Elle prendrait la forme d'un «bus administratif» qui sillonnerait les petits villages aux heures actuelles d'ouverture des guichets. «Nous avons essayé de trouver des solutions innovatrices. Du côté des élus, tous ont été séduits par cette idée de bus», note le président. A terme, la localisation de l'administration sur un seul site est ju-

gée envisageable. Mais là, aucun village n'est cité.

Les communes sont conscientes qu'un énorme travail d'information auprès de la population doit encore être effectué. Il sera également question de vérifier la viabilité financière de la future

L'Exécutif de la supra commune serait constitué de sept membres et le législatif de 31 élus.

## NEUCHÂTEL

# Bonne fée au chevet du Jardin



JARDIN BOTANIQUE Un site unique en ville. (DAVID MARCHON-A)

La survie du Jardin botanique de Neuchâtel est menacée par le désengagement de l'Université. Mais une bonne fée pourrait aider à le sauver. En fait de fée, il s'agit de la Fondation suisse d'éducation pour l'environnement (FEE) qui propose d'y implanter son Centre suisse d'interprétation du territoire (CITE), en partenariat avec les Editions La Salamandre. «Nous ne sommes pas les sauveurs du Jardin», notent toutefois Daniele Opizzi, directeur de la FEE, et Julien Perrot, éditeur du magazine naturaliste La Salamandre. «C'est aux autorités de trouver des solutions pour assurer le fonctionnement du jardin. Ce projet apporte une plus-value à long terme.»

Le CITE regrouperait le Jardin botanique, une maison d'accueil et d'interprétation et une maison-nature Salamandre. Il s'adresserait aux écoles en semaine, aux familles et touristes le week-end. Devisé à 2,4 millions de francs, l'investissement serait financé par des fonds privés. Le budget de fonctionnement serait couvert par les institutions qui s'installeraient dans ces lieux. Il ne devrait donc pas y avoir d'argent public engagé. En revanche, les promoteurs demandent à l'Etat et à la Ville de leur accorder gratuitement le terrain nécessaire à la nouvelle maison d'accueil, l'usage de la villa de l'Ermitage et l'utilisation du Jardin botanique. /axb

## Commune de taille

Nombre d'habitants dans le courant de 2006:

- Péry-Reuchenette 1331
- Orvin 1227
- La Heutte 509
- Vauffelin 427
- Plagne 381
- Romont 206
- Commune du Bas-Vallon En additionnant ces chiffres, elle compterait 4081 habitants. A titre de comparaison, on dénombre environ 4200 âmes à Tramelan. /mba

## En bref

### NEUCHÂTEL Gare à la drogue du violeur

Trois étudiantes ont eu la peur de leur vie, samedi, à Neuchâtel. En effet, un produit a probablement été introduit dans leurs verres par une main inamicale, la fameuse drogue du violeur. L'une des trois jeunes filles a dû être conduite à l'hôpital et les deux autres ont des souvenirs très flous. Heureusement, rien de plus grave n'est arrivé. Pour la police, il s'agit toutefois d'un cas isolé: «Inutile de réveiller les vieux démons.» /flv

### CANTON DE BERNE Tout un commerce, et une industrie aussi

Le Gouvernement bernois a adopté l'ordonnance sur le commerce et l'industrie. Elle oblige notamment les magasins qui vendent du tabac à bien signaler que cette vente-là est interdite aux enfants et autres mineurs de moins de 18 ans. De plus, diverses dispositions ont été regroupées. /oid

## SWISSMETAL

# Une hausse de 2%, c'est mieux que rien du tout

Les employés de Swissmetal des sites de Reconvilier et de Dornach verront leur salaire augmenter de 2% rétroactivement à partir du 1er janvier. Les négociations menées entre la direction et les commissions d'entreprise et des employés des deux sites ont finalement abouti mardi, après d'après pourparlers.

Les discussions avaient démarré l'automne dernier, dans un premier temps uniquement avec les commissions de Dornach, rejointes ensuite par celles de Reconvilier. Estimant avoir droit à la pleine compensation du renchérissement et à une revalorisation des salaires – qui n'ont plus été augmentés depuis cinq ans –, les commissions réclamaient une hausse de 4%.

Si cette augmentation reste bien en deçà, les membres des commissions estiment qu'il s'agit néanmoins d'un résultat satisfaisant, compte tenu de la situation générale, confie un des participants. C'est aussi l'avis d'Anne Rubin, porte-parole du syndicat Unia, «même si, à entendre la direction se vanter de la marche des affaires, on aurait pu attendre davantage, d'autant qu'il y avait un sérieux besoin de rattrapage salarial». Quoi qu'il en soit, ces 2% d'augmentation sont dans la ligne de ce que nombre d'entreprises industrielles ont accordé à leur personnel.

En fait, la hausse se décompose en deux volets: d'un côté, une augmentation générale de 1,5% pour tous les employés et



SALAIRES Qu'ils travaillent à Reconvilier ou à Dornach, les employés de Swissmetal verront leur salaire augmenter de 2%. (STÉPHANE GERBER-A)

les ouvriers travaillant sur les deux sites de Suisse; de l'autre, une part variable de 0,5% «qui tiendra compte de la performance individuelle (salaire au mérite, n.d.l.r.) ou sera utilisée

pour des corrections de classification professionnelle ou d'égalité de salaire homme-femme», précise Swissmetal dans un communiqué. Par «correction de classification

professionnelle, il faut comprendre une hausse de salaire pour les employés engagés récemment à des salaires très bas, quasi indécents, comme un connaisseur de la politique salariale de Swissmetal (nom connu de la rédaction).

Quant aux employés de Swissmetal de Lüdenscheid, Sam Furrer, responsable de la communication, indique que les négociations pour le renouvellement de la convention collective de travail ont abouti et que celle-ci prévoit aussi une augmentation de salaire. Combien? «Nous communiquerons quand la CCT aura été ratifiée par le conseil d'administration de Swissmetal et le syndicat IG Metall», annonce Sam Furrer. /pho